

80107

80107  
80107

**PAUL COURTEAULT**

Correspondant de l'Institut

---

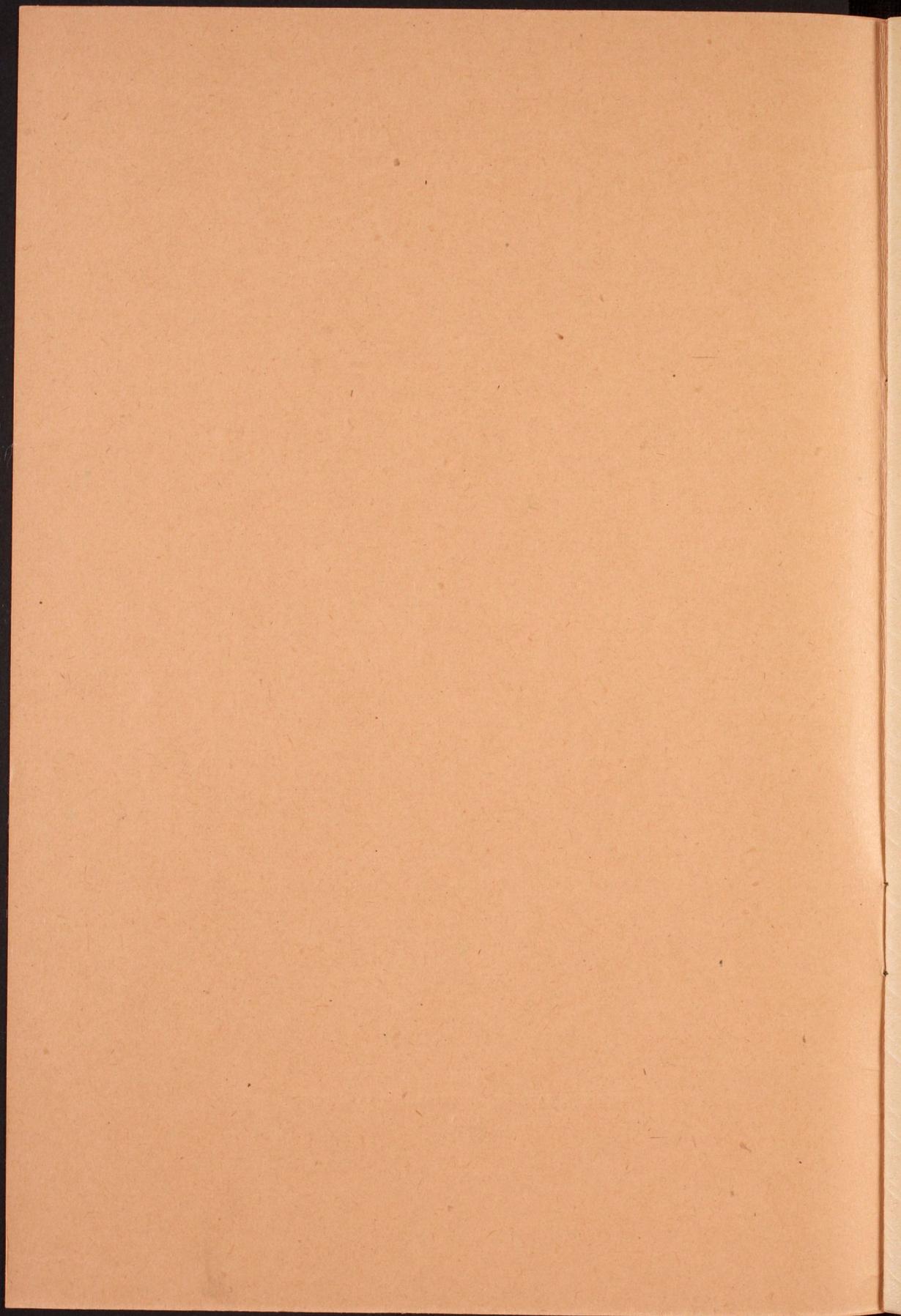
# Un Evêque d'Agen au temps du Grand Roi



AGEN

IMPRIMERIE P. LABORDE, BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE

1939



**PAUL COURTEAULT**

Correspondant de l'Institut

---

*A la bibliothèque universitaire  
Hommage de l'auteur*

*P. Courteault*

80107

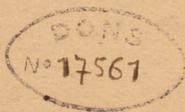
# Un Evêque d'Agen au temps du Grand Roi

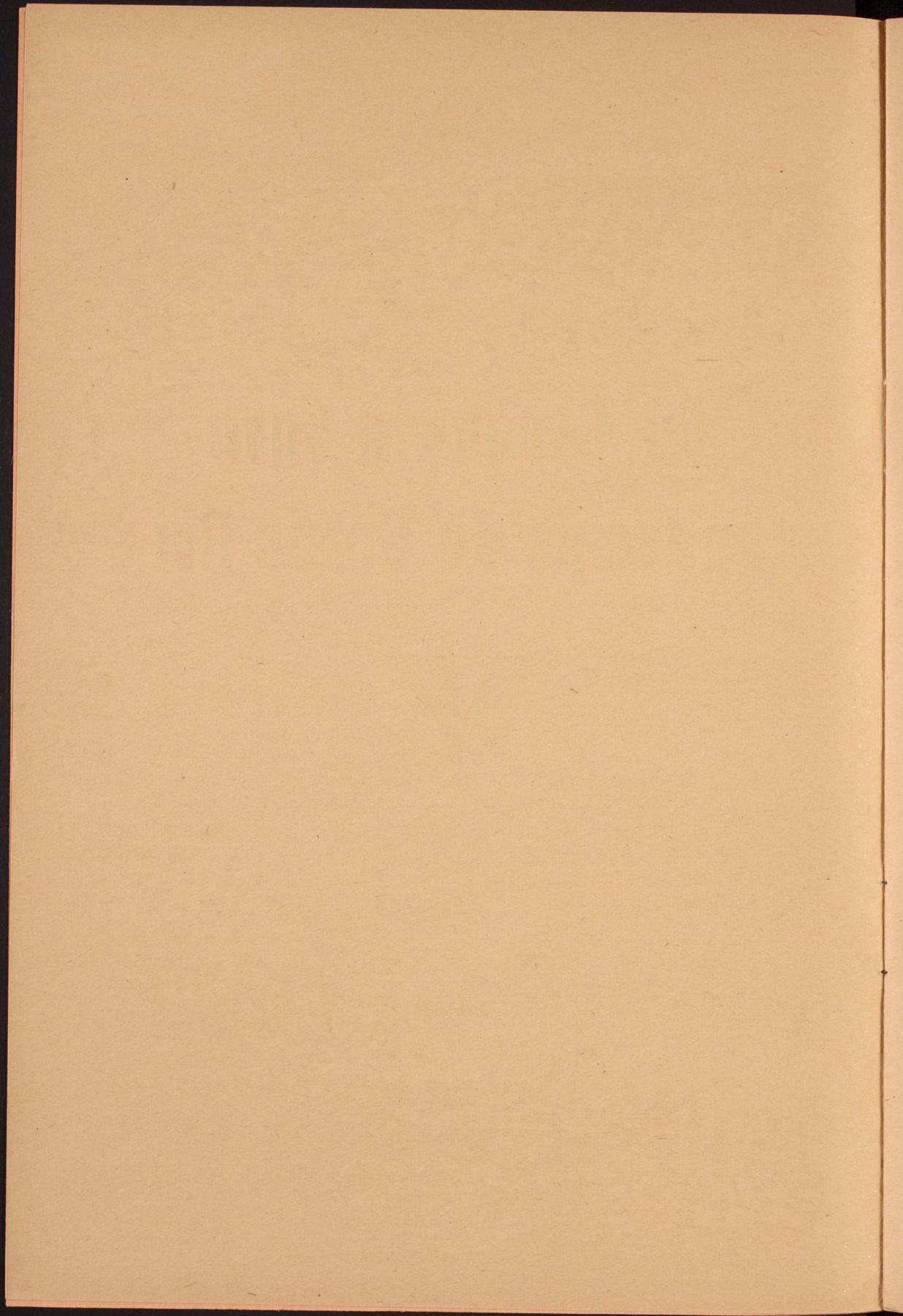


AGEN

IMPRIMERIE P. LABORDE, BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE

1939





## Un Evêque d'Agen au temps du Grand Roi<sup>(1)</sup>

---

Le troisième centenaire de la naissance de Louis XIV invite à évoquer la figure de Mascaron, évêque d'Agen. Il est surtout connu comme l'un des représentants de l'éloquence sacrée du XVII<sup>e</sup> siècle, comme un contemporain et un émule de Bossuet, de Bourdaloue, de Fléchier, de Massillon. De son œuvre et de sa réputation d'orateur de la chaire n'a survécu que son oraison funèbre de Turenne. Et encore est-elle, je le crains, surtout connue par les éloges enthousiastes qu'en a faits Mme de Sévigné : « On ne parle que de cette admirable oraison funèbre de M. de Turenne ; il n'y a qu'un cri d'admiration sur cette action. Son texte était : *Domine, probavisti me et cognovisti me*, et cela fut traité divinement. » Et ailleurs : « Il y a des endroits qui doivent avoir fait pleurer tous les assistants ; mandez-moi si vous ne la trouvez pas très belle. » Et encore : « Il me semble n'avoir jamais rien vu d'aussi beau que cette pièce d'éloquence. On dit que l'abbé Fléchier veut le surpasser, mais je l'en défie ; il pourra parler d'un héros, mais ce ne sera pas de M. de Turenne, et voilà ce que M. de Tulle a fait divinement à mon gré. La peinture de son cœur est un chef-d'œuvre, et cette droiture,

---

(1) Tamizey de Larroque, *Notes pour servir à la biographie de Mascaron (Recueil de la Société d'Agriculture d'Agen, 1860, p. 435-447)* ; Mascaron et Mlle de Scudéry (*Revue de Gascogne, 1873, p. 242-244*). — RATHERY et BOUTRON, *Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance...* Paris, 1873, gr. in-8°. — L. LEHANEUR, *Mascaron d'après des documents inédits*, La Rochelle, 1878, in-8°. — A. DURENGUES, *Lettres inédites de Mascaron (Revue de l'Agenais, 1892, p. 390-396)*. — JULES ANDRIEU, *Histoire de l'Agenais*, Paris-Agen, 1893, 2 vol. in-8°. — ABBÉ P. HÉBRARD, *J. Mascaron, évêque d'Agen ; une visite à Casseneuve (Revue de l'Agenais, 1899, p. 498-510)*.

cette naïveté, cette vérité dont il était pétri, cette solide modestie, enfin tout. Je vous assure que j'en suis charmée... » Il convient d'ajouter, d'ailleurs, que Mme de Sévigné, lorsqu'on lui lut l'oraison funèbre de Fléchier, n'hésita pas, toujours sincère, à la trouver plus belle que celle de Mascaron. Ce qui ne l'empêcha pas d'être toujours une fidèle amie de ce dernier.

Mascaron avait prononcé l'oraison funèbre de Turenne en 1675, dans la chapelle des Grandes Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où avait été déposé le cœur du grand capitaine. Il était alors évêque de Tulle depuis quatre ans. Jusqu'en 1671, il n'était que le P. Mascaron. En effet, à seize ans, en 1650, après avoir fait ses études chez les Oratoriens de Marseille, sa ville natale, il était entré dans la congrégation de l'Oratoire. Il fut ordonné prêtre en 1658 ; mais, dès 1654, il était professeur de troisième au collège de Vendôme, et, en 1655, de rhétorique au Mans. Après avoir débuté comme prédicateur à Saumur, où sa jeune éloquence lui valut l'admiration et les éloges du protestant Tanneguy Le Fèvre, le père de Mme Dacier, il vint en 1663 à Paris (il avait vingt-neuf ans) ; jusqu'en mai 1672, il ne cessa de prêcher dans les différentes paroisses de la capitale et, dès 1666, chaque année, l'Avent ou le Carême devant la Cour. En 1666 aussi, il prononça l'oraison funèbre de la reine-mère Anne d'Autriche, en 1670 celles de Henriette d'Angleterre et du duc de Beaufort. Ces succès d'orateur et aussi son succès personnel à la Cour (Louis XIV l'avait en grande estime), lui valurent la récompense ordinaire : l'épiscopat. Prêcher à Paris et surtout à la Cour, c'était les épreuves décisives, les degrés qu'il fallait franchir pour arriver à un évêché. La Bruyère l'a noté malignement : « Un homme, écrit-il dans son chapitre *De la chaire*, se dit en son cœur : Je prêcherai, et il prêche. Le voilà en chaire sans autre talent ni vocation que le besoin d'un bénéfice... L'orateur cherche par ses discours un évêché. » Ce n'était pas le cas de Mascaron : le choix de Louis XIV fut ratifié par l'opinion publique. Nous avons sur ce point le témoignage des contemporains : le premier président Lamoignon, le chancelier Séguier, Mme de Sévigné,

Bussy-Rabutin, Mme de Longueville, Mlle de Scudéry, le grand érudit Baluze. Voici quelques lignes du compliment que le grincheux Bussy adressa à Mascaron à l'occasion de sa nomination : « Je viens d'apprendre avec beaucoup de joie, Monsieur, la grâce que le Roi vous a faite... Je trouve qu'il est aussi beau au Roi de vous faire du bien qu'à vous de le mériter. » Et voici une autre preuve que le choix de Louis XIV fut bien accueilli de l'opinion et que, bien que Mascaron n'eût que trente-sept ans, le prix parut égaler les services rendus. On chanta (car Mascaron a eu le singulier honneur de figurer dans une chanson) :

Bien que tout évêché soit bon,  
Tulle est trop peu pour Mascaron.  
Il n'en demeurera pas là.  
Alleluia !

Il n'en demeura pas là. Le 24 février 1679, Mascaron était nommé évêque d'Agen : un évêché d'un revenu très supérieur à celui de Tulle. Il succédait à un prélat fort connu, célèbre à Agen, et aussi à Paris, Claude Joly. Avant d'être évêque d'Agen, en 1664, il avait été curé d'une paroisse parisienne, Saint-Nicolas-des-Champs. Il était docteur en Sorbonne. Il avait été l'ami de saint Vincent de Paul et de l'abbé Olier, le fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice. Il avait assisté Mazarin à son lit de mort. Cette circonstance n'avait pas dû être étrangère à son élévation à l'épiscopat. Mais il l'avait due aussi à sa réputation d'orateur sacré. Elle avait été grande, un peu mélangée d'ailleurs. Mme de Sévigné, par exemple, ne tenait pas Joly en haute estime : le 14 juin 1675, elle écrit qu'il avait prêché, mais qu'il s'était « servi d'un vieil évangile », qu'il avait dit de vieilles vérités et que son sermon avait paru vieux. Banal. Joly passait aussi, ce qui est plus grave, pour être assez grossier en chaire, ce qui, d'ailleurs, faisait une part de son succès. Un petit poème, *L'Art de prêcher* (1686), imité de *l'Art poétique* de Boileau, parle de cette rusticité qui,

En Joly, dites-vous, de tout Paris connue,  
De carrosses souvent embarrasse la rue.

Et voici Boileau lui-même qui a enchâssé le nom de Joly dans un vers de sa IV<sup>e</sup> satire :

La fâcheuse a pour nous des rigueurs sans pareilles :  
C'est un pédant qu'on a sans cesse à ses oreilles,  
Qui toujours nous gourmande, et, loin de nous toucher,  
Souvent, comme Joly, perd son temps à prêcher.

Dans son diocèse d'Agen, dont il fut évêque pendant treize ans, Claude Joly déploya une activité prodigieuse. La grande œuvre de la Contre-Réforme catholique, commencée en Agenais par Claude Gélas, continuée par Barthélemy d'Elbène, avait été quelque peu compromise par les guerres civiles du règne de Louis XIII et par la Fronde. Claude Joly la reprit avec un zèle plus ardent qu'adroit. Prélat autoritaire et belliqueux, il fut en conflit avec tout le monde, avec ses prêtres, avec les ordres religieux de son diocèse, avec les consuls d'Agen. Louis XIV soutint cet évêque, qui, comme lui-même, professait la doctrine : l'Etat, c'est moi. Et Claude Joly trouva le moyen de s'aliéner Louis XIV par un discours trop hardi à l'Assemblée du clergé de France. Il fit plus de bruit et aussi, du reste, plus de travail à Agen que n'en fit à Condom Bossuet avant de prendre la charge de précepteur du dauphin, une charge pour laquelle, s'il en faut croire Gui Patin, il fut question de Mascaron.

Il avait donc quarante-cinq ans lorsqu'il fut promu du modeste évêché de Tulle à l'évêché plus vaste et plus riche d'Agen. Il occupa ce siège vingt-quatre ans, jusqu'à sa mort, en 1703. La succession de Claude Joly était à la fois aisée et difficile. Aisée, car le mérite personnel du nouvel évêque était incontesté et supérieur à celui de son prédécesseur. Difficile, car celui-ci avait, en fin de compte, fait une grande œuvre dans son diocèse. Les Agenais avaient le droit d'être fiers d'avoir pour évêque celui que Louis XIV avait nommé son prédicateur ordinaire, qu'ils voyaient périodiquement partir pour Paris où, en 1679, il prêchait au Louvre le Carême, en 1683 l'Avent, en 1684 le Carême, en 1694 l'Avent à Versailles et au Louvre, à qui le Roi disait en 1695 : « Il n'y a que votre éloquence qui ne vieillit point » : un mot qui

était alors une faveur sans prix. Les Agenais ne durent pas être longs aussi à se rendre compte qu'en dépit des apparences, on ne leur avait pas envoyé un prélat de cour. Mascaron pouvait passer pour tel : de très bonne heure il avait connu la gloire et l'on savait qu'il n'y était pas insensible. A Paris, il avait vécu dans la société des beaux esprits. Bel esprit, il l'avait presque été lui-même. Son style n'est dépourvu ni d'emphase à la façon de Balzac, ni de préciosité à la façon de Voiture. Il était l'ami de Madeleine de Scudéry, la féconde romancière, et de Tulle il lui écrivait : « L'occupation de mon automne est la lecture de *Cyrus*, de *Clélie* et d'*Ibrahim*. Ces ouvrages ont toujours pour moi le charme de la nouveauté, et j'y trouve tant de choses propres pour réformer le monde que je ne fais point de difficulté de vous avouer que dans les sermons que je prépare pour la cour, vous serez très souvent à côté de saint Augustin et de saint Bernard. » Assurément, les romans de Mlle de Scudéry ne ressemblaient pas du tout à nos romans modernes. C'était, avant tout, des analyses délicates des mouvements de l'âme, trop souvent ce n'était que des sermons de morale, et des sermons fort ennuyeux. Mais, tout de même, y chercher des inspirations au même titre que dans les Pères de l'Eglise, cela, comme on dit, nous paraît aujourd'hui un peu fort.

Rassurons-nous : ce trait, qui peint l'époque et l'écrivain — son père, avocat au Parlement d'Aix, n'avait-il pas été plus que lui un bel esprit à la façon de Balzac et de Voiture ? — ce trait n'a pas empêché Mascaron d'exercer fort dignement sa charge d'évêque. Et d'abord il fut très exact à remplir une fonction qu'il jugeait très importante, la visite des paroisses. Pendant vingt-deux ans, il ne cessa de parcourir en tous sens son vaste diocèse, visitant chaque année plusieurs archiprêtres, allant en personne dans les plus humbles villages et faisant dresser un procès-verbal de sa visite. De ce zèle témoignent, aux Archives de Lot-et-Garonne, quinze registres de ces procès-verbaux, de 1680 à 1702. On a dit avec raison qu'on en tirerait aisément une histoire du diocèse d'Agen dans les vingt dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle. Et M. le chanoine Durengues y a puisé largement pour établir son

*Pouillé historique du diocèse d'Agen.* De ces visites on peut se faire une idée par l'analyse que M. l'abbé Hébrard donna jadis, dans cette Revue, de celle que Mascaron fit, en mars 1682, de l'archiprêtré de Monclar. Voici l'évêque et sa suite à Casseneuil. Il est reçu à l'entrée de la juridiction par deux consuls et par plusieurs paroissiens à cheval. Arrivé à la porte de la ville, il revêt le pluvial, c'est-à-dire la chape, coiffe la mitre et, la crosse en main, écoute, sous un couvert transformé en oratoire, la harangue des consuls, puis celle du curé. Sous le poêle porté par les consuls, l'évêque se rend ensuite à l'église en procession, au chant du *Te Deum*. A la porte de l'église et à l'autel s'accomplissent les cérémonies selon le pontifical. Viennent ensuite la visite au Saint-Sacrement, la prière pour les morts et le discours dans lequel l'évêque dit l'objet de sa venue. Puis le curé dut justifier par un certificat régulier qu'il avait publié en temps opportun, dans l'église paroissiale, l'ordonnance épiscopale annonçant la visite et remettre un mémoire répondant aux divers articles de cette ordonnance. Ce mémoire était un état statistique de la paroisse : revenus (dîmes et obits) (en 1698, le curé demanda qu'on réduisit le nombre des messes à dire en raison de ce que plusieurs de ces obits « ne produisaient pas un sol par messe », et Mascaron fit droit à cette requête) ; nombre des paroissiens, anciens et nouveaux catholiques, école, niveau social des habitants, confréries, état de l'église paroissiale, d'une chapelle extérieure dédiée à saint Joseph, état de l'hôpital. Mascaron voulut se rendre compte par lui-même de l'action du curé : « Nous y avons fait, dit-il, le catéchisme et trouvé le peuple suffisamment instruit des vérités de la foi et des prières ordinaires ; dans le besoin de l'être des pratiques de la religion et des dispositions chrétiennes avec lesquelles il les faut faire. » Cette simple phrase marque le souci de Mascaron de ne pas se contenter des marques extérieures de la piété et de chercher à pénétrer le fond des âmes. Enfin l'évêque écouta les doléances des paroissiens : ils avaient à se plaindre de leur curé, qu'ils ne trouvaient pas assez zélé, et ils étaient entrés avec lui en un conflit que Mas-

caron fut appelé à apaiser, ce qu'il fit par l'ordonnance qu'il rendit le jour même de sa visite.

Claude Joly avait laissé à faire pour rétablir l'ordre et la discipline dans le clergé du diocèse. Voici un extrait d'une lettre pastorale de Mascaron, qui est à cet égard significative. « Il nous a paru, dans les visites fréquentes que nous avons fait (*sic*) dans notre diocèse, et l'on nous apprend tous les jours, par les plaintes que l'on nous fait, que les statuts du diocèse, quelque modérés qu'ils soient, ne sont point observés, qu'on se relâche particulièrement sur la résidence, que plusieurs curés abandonnent leurs paroisses par de longues et fréquentes absences, sans nous en donner avis et sans notre permission, sous de vains prétextes d'affaires ou de santé, que d'autres se servent de servantes ou d'un âge au-dessous de celui qui est marqué dans les statuts synodaux, et même qu'on ne rougit point d'en recevoir dans sa maison d'une réputation suspecte et qui ont mené une vie scandaleuse, qu'on ne porte point l'habit clérical, c'est-à-dire la soutane, *demissam usque ad talos*, dans le lieu de sa résidence ; et que, se conformant au luxe du siècle, qui doit nous être en abomination, plusieurs portent des justaucorps semblables à ceux des laïques ; qu'il y en a qui mettent des galons d'or et d'argent aux manteaux de campagne et aux vestes, que l'on affecte puérilement de faire paraître ; qu'il s'en trouve quelques-uns qui mangent et boivent dans les cabarets des lieux de leur demeure, qu'on s'abandonne à la passion du jeu, passion malheureuse et dominante dans ce pays. »

Voilà un tableau énergiquement brossé des abus qui persistaient dans le clergé des campagnes. Mascaron ne se contente pas de les décrire. Il indique, et de façon très précise, les réformes nécessaires. Pour la soutane, il veut qu'elle soit « fermée par devant par une couture ou par des boutons » ; il autorise la soutanelle en voyage, mais il ne veut pas que par soutanelle on entende « ces justaucorps qui ne descendent que jusqu'aux genoux » et dont il défend expressément l'usage. Il insiste sur la nécessité de la résidence : les curés qui s'absentent de leurs paroisses pour n'y paraître que le

dimanche, seront traités de non-résidants et « mulctés de peines arbitraires, selon la qualité de leurs négligences ». Il leur ordonne de faire le catéchisme tous les dimanches, par eux-mêmes ou par leur vicaire, sous peine de suspension. Il défend à tous ecclésiastiques d'assister aux bals, comédies, brelans et marchés pour y parier et y faire un commerce indigne de la sainteté de leur état. Les curés agenais paraissent avoir eu la passion de la chasse. « Les larmes, la douceur et la prière étant les armes des ecclésiastiques, nous défendons, dit Mascaron, le port des armes, soit à feu, soit autres, à ceux de notre diocèse ; et, outre les chasses qui sont défendues par les canons, nous exhortons de n'en faire point d'autres que celles où il ne faut point d'armes à feu. » Mascaron, on le voit, tolère les pièges et les filets ; il n'entend pas interdire à ces braves curés de campagne de se procurer par ces moyens un lapin, une bécasse, un perdreau ou une palombe.

Il avait des raisons très graves de se montrer exigeant sur la tenue de son clergé. Au moment où il prit possession du siège d'Agen, les mesures édictées depuis plus de vingt ans, depuis 1662, pour gêner l'exercice du culte réformé se précisaient et s'aggravaient, préparant déjà la révocation de l'Edit de Nantes. Le diocèse d'Agen était un de ceux où la religion protestante était le plus vivace. Louis XIV avait eu des raisons de ménager certaines villes huguenotes, comme Clairac, Tonneins, Monflanquin, Tournon, qui lui étaient restées fidèles pendant la Fronde. Mais les souvenirs de ce loyalisme étaient maintenant effacés. Depuis 1679, année où Mascaron devint évêque d'Agen, les églises protestantes d'Agenais n'existaient plus comme organisation ; il ne s'était plus tenu, depuis, de synode à Clairac. Les temples de plusieurs communautés, Layrac, Monflanquin, Unet, Grateloup, avaient été démolis comme non conformes à l'édit de Poitiers de 1577, qui avait précédé de vingt ans l'Edit de Nantes. En 1683, le présidial d'Agen interdit l'église de Clairac, dont le temple fut fermé, puis rouvert, puis fermé encore. C'est en novembre 1685, c'est-à-dire après la signature de l'édit de révocation, qu'il fut démoli. Partout les réformés célébraient

leur culte dans les granges, ou souvent se réunissaient clandestinement dans les chapelles privées des châteaux, car les gentilshommes protestants avaient gardé le privilège de faire célébrer chez eux le culte, à titre privé. L'intendant de Bordeaux, Faucon de Ris, menait d'ailleurs à ce sujet enquêtes sur enquêtes pour dépister ces fraudeurs.

Mascaron eut, dès 1682, à se mêler de la conversion d'une noble dame qui jouissait de ce privilège. C'était Charlotte de Caumont, qui avait épousé, en 1630, Gabriel de Caumont, comte de Lauzun. Son mari était catholique, mais elle était protestante, et protestante très ardente et très sincère. N'était-elle pas la fille de ce duc de La Force, qui, sous Louis XIII, avait été avec Rohan le chef des huguenots du Midi ? Mme de Lauzun avait dans son château une chapelle privée, dont elle n'usait pas d'ailleurs. Mascaron en fit la visite, le 20 septembre 1680, et c'est sans doute à cette occasion qu'il fit la connaissance de la châtelaine. Mme de Lauzun était alors une respectable douairière, moins célèbre que son fils, Antonin-Nompar de Caumont, le beau Lauzun, qui avait rempli la cour et la ville du bruit de ses frasques, de ses intrigues et de son roman avec la fille de Gaston d'Orléans, Mlle de Montpensier, la Grande Mademoiselle. Or, celle-ci, en 1682, s'intéressait encore à son ancien héros et, pour le lui prouver indirectement, elle eut l'idée bizarre de demander à Mascaron de convertir la mère de Lauzun. Le bon évêque d'Agen ne sut pas refuser et il tenta de ramener la vieille dame à la foi catholique. Mais Mme de Lauzun se défendit et, chose plus grave, elle se défendit avec autant de mesure et de politesse que de fermeté. C'était une protestante de l'ancien temps. Mascaron eut avec elle de longues et laborieuses conférences. Elles n'aboutirent pas et l'évêque, déconcerté, étonné de la sérénité d'âme et de l'aménité simple et tranquille de Mme de Lauzun, écrivait, le 22 octobre 1682, à la Grande Mademoiselle : « Il y a longtemps que je gémissais de voir Madame la comtesse de Lauzun engagée dans l'erreur où elle est et où elle se faisait, il n'y a pas longtemps, un honneur de mourir. Il est bien cruel de voir tant de vertus et tant d'honnêteté devenir inutiles pour le ciel. Si j'eusse trouvé le moindre jour à faire une ten-

lative pour sa conversion, je n'aurais pas attendu les ordres de Votre Altesse Royale pour cela, mais par malheur j'ai toujours trouvé les avenues fermées. Je dirai même avec douleur à Votre Altesse Royale, Mademoiselle, que la civilité et le sang-froid avec lequel elle reçoit tous les discours qu'on lui fait là-dessus me font plus de peur que ne feraient la dureté et l'emportement. Cependant, Mademoiselle, je promets à Votre Altesse Royale de faire redoubler les prières pour cette bonne œuvre, d'observer avec plus de soin tous les bons moments... » Les prières que faisait et que faisait faire Mascaron ne furent entendues que plus tard : c'est en 1685 que Mme de Lauzun se rendit enfin. Elle était alors à Paris et habitait le bel hôtel que son fils avait fait construire dans l'île Saint-Louis. Celui qui la convertit fut le chanoine de Saint-Cloud, Nicolas Feuillet, celui-là même qui avec Bossuet avait assisté à son lit de mort Madame.

Mascaron prit une part active à l'œuvre des conversions qui précéda l'édit de révocation. Il y a fait allusion dans les notes qu'il adressa à Baluze pour son *Histoire de Tulle* et qu'a publiées jadis Tamizey de Larroque : « Je vous serais obligé, Monsieur, si vous voulez ajouter que dans le temps que vous écriviez votre histoire, j'ai travaillé heureusement à la conversion générale des huguenots dans mon diocèse, qui étaient au nombre de plus de quarante mille quand j'y arrivai, et qui avaient été réduits par mes soins et mon application à environ trente mille dans le temps qu'il a plu au Roi de faire rentrer dans le sein de l'Eglise ses sujets de la religion prétendue réformée. » Donc, de 1679 à 1685, Mascaron aurait obtenu dix mille conversions. Il était fier de ce succès. Il écrivait encore à Baluze : « Il a été si grand et si sincère dans mon diocèse que, sans faire le gascon, je doute qu'il y ait partout de meilleurs convertis qu'ici. » Mascaron ne se faisait-il pas quelque illusion ? Il est permis de le penser s'il parle ici des conversions en masse qui suivirent l'édit de révocation. J'imagine qu'il songeait à celles qu'il avait provoquées lui-même, car il se fit missionnaire, allant dans les villes de l'Agenais et jusque dans les plus humbles villages pour conférer avec les réformés cultivés et emporter par ce moyen l'adhésion des

autres. Je ne vous citerai pas d'autres chiffres que ceux que lui-même a donnés. Je négligerai les précisions à cet égard que donne le P. Bordes, son panégyriste.

Mais voici qui est significatif. Quand on lui proposa de lui envoyer des jésuites pour instruire les nouveaux convertis, Mascaron n'en demanda que quatre. L'intendant Faucon de Ris trouvait que c'était bien peu pour un diocèse où, affirmait-il, il y avait plus de 38.000 nouveaux convertis. Mais le doux Mascaron estimait qu'on y pourrait pourvoir en établissant dans les petites villes ou les gros bourgs un prédicateur pendant l'avent et le carême et « qu'en le choisissant bon, cela tiendrait lieu d'une mission », ce que Faucon de Ris trouvait encore fort insuffisant. Dans le diocèse d'Agen, les missionnaires furent donc des jésuites, qu'aidèrent, pour les femmes et les filles, les religieuses de Notre-Dame et les Filles de la Croix. Mascaron fit imprimer et répandre une *Instruction familière pour les nouveaux convertis*, sorte de catéchisme composé par Grimard, curé de Clairac. Mais il fit aussi appel à ses chers confrères de l'Oratoire. Il les envoya d'abord à La Sauvetat et dans deux autres petites villes. Ces oratoriens trouvèrent que « ces esprits gascons étaient moins dociles et moins traitables » que ceux du Languedoc. Ils réussirent pourtant : « Presque tout à La Sauvetat se rendit d'assez bonne grâce, sans le secours des dragons. » Ils reconnurent d'ailleurs, que leur succès fut moins grand à Saint-Barthélemy, « remarquant qu'il aurait fallu plus des trois semaines qu'ils y passèrent pour faire disparaître des préventions aussi invétérées que celles des gens irrités autant qu'effrayés des voies de fait qui avaient, comme on sait, été employées auparavant dans tout le royaume pour leur faire abjurer bon gré, mal gré le huguenotisme. » Le texte est significatif. Nul doute que Mascaron ne fût, lui aussi, convaincu que patience et douceur valaient mieux que violence en cette affaire. Les Oratoriens allèrent aussi à Tonneins, l'un des boulevards de la Réforme. Mascaron fut ravi de leur succès : il fut au delà de ses espérances, car, écrivait-il, « de 15 ou 1600 convertis qu'il y en avait, 400 s'étaient approchés des sacrements de manière à lui persuader que c'était avec une sincérité reli-

gieuse qu'ils les avaient reçus ». Enfin, à Agen même, il fit venir des Oratoriens, qui se partagèrent la ville en quatre quartiers, « pour visiter tous les habitants, allant de maison en maison, entrant dans leurs peines, tâchant d'éclaircir leurs doutes qui roulaient presque toujours sur la réalité (dans l'Eucharistie) et le retranchement de la coupe (la communion sous une seule espèce) ». Pendant les trois semaines que ces Oratoriens restèrent à Agen, l'évêque tint à vivre avec eux, comme un de leurs confrères, disant avec eux l'office en commun, mangeant avec eux, trouvant bon qu'on fit la lecture à table matin et soir. Ces détails ajoutent de nouveaux traits aimables à la figure de Mascaron.

On voit donc quelle fut son attitude au moment de la révocation de l'Edit de Nantes. Sans doute, comme tous les contemporains, il l'approuva ; il loua même Louis XIV, dans une inscription qu'il composa, destinée à l'hôpital d'Agen, d'avoir en six mois aboli la religion réformée, *fortiter et suaviter*. *Suaviter*, ce n'était pas la méthode de Louvois ni de Faucon de Ris, mais c'était sa méthode à lui. Il fut hostile aux procédés violents et jugea que les meilleurs moyens étaient, pour convertir les protestants, la douceur, la prudence, la mansuétude. Voici ce qu'il écrivait à un prédicateur dont le zèle maladroit avait besoin d'être calmé : « J'eusse souhaité que, tout bon et tout catholique que peut être votre sermon, comme je n'en doute pas, vous ne l'eussiez point encore prêché. Il faut pour le présent s'en tenir aux barrières étroites que le concile nous a marquées sur l'invocation des saints, qu'il est bon et utile de les invoquer, qu'ils entendent nos prières, que nous recevons plusieurs grâces par leur intercession. Mais il faut s'en tenir là... Je viens d'apprendre que vous avez dit qu'il fallait donner tout son cœur à Marie pour lui faire un temple, que le Père Eternel avait conféré avec elle pour le sacrifice de Jésus-Christ, que vous avez donné à entendre à votre auditoire que Marie était une quatrième personne dans la Trinité. Je sais qu'on peut donner un bon sens à tout cela ; mais vous ne sauriez vous laver d'une grande imprudence d'avoir remué toutes ces questions parmi de nouveaux convertis, qu'il faut traiter délica-

tement comme infirmes dans la foi... Je vous prie de vous rendre à la vérité et de demander pardon à Dieu de votre imprudence, car elle est inexcusable. » Cette lettre, il est assez curieux de constater qu'elle nous a été conservée par le ministre protestant Jurieu, qui reprochait à Mascaron d'être trop conciliant, trop politique. Ne peut-on pas dire plutôt que Mascaron estimait que, dans une œuvre aussi délicate, l'intelligence n'était pas inutile et que l'intelligence était ici une forme de la charité ? Après cela, peut-on souscrire aux éloges de ses panégyristes qui assurent qu'il était adoré de ses diocésains ? On le peut, car lui-même y a fait allusion dans une lettre à sa chère Mlle de Scudéry : « L'amitié des peuples, lui écrivait-il, toute grossière qu'elle est, a par sa sincérité un charme qui se fait sentir et qui console de la perte des choses qui ont plus d'éclat, à la vérité, mais moins de solidité. » Mascaron, écrivant à une grande précieuse, ne saurait oublier qu'il est un bel esprit exilé loin de la cour ; mais cela ne l'empêche pas d'affirmer qu'il trouve plus de solidité dans l'affection de son peuple que dans l'approbation des ruelles et des cénacles parisiens.

Mascaron continua l'œuvre de Claude Joly par des créations utiles. Le 5 juin 1684, il posa la première pierre du Grand Séminaire d'Agen, dont il confia la direction aux Lazaristes et d'où devait sortir Henri de Belsunce, l'héroïque évêque de Marseille. Ce séminaire avait certainement pour objet d'améliorer la qualité du clergé diocésain. L'année suivante, réalisant une volonté de Marc-Antoine de Las, seigneur de Lacépède, qui avait légué une somme de 24.000 livres pour aider à la construction d'un hôpital, il fonda l'hôpital général des pauvres ou hôpital Saint-Jacques, à Agen. Cet hôpital fut créé sur le modèle de l'hôpital de la Manufacture de Bordeaux, c'est-à-dire sur le principe de l'assistance par le travail — une idée que nous croyons moderne et qui a été appliquée sous Louis XIV. La floraison monastique, commencée depuis le début du siècle, s'épanouit par l'établissement à Agen des tertiaires ou frères de Picpus, qui, depuis 1612, desservaient le pèlerinage de Bon-Encontre ; le rappel à Aiguillon des Filles de la Croix, qui en étaient par-

ties, en 1675, à la mort de la duchesse, Mme de Combalet, que Mascaron rétablit en 1689 et auxquelles il fit avoir, dix ans plus tard, des lettres patentes qui leur conféraient les privilèges et exemptions dont jouissaient leurs autres couvents dans tout le royaume. Agen était alors, plus que jamais, une ville de couvents. Mascaron avait à gouverner là des ouailles qui n'étaient pas toujours faciles. A l'occasion, lui qui était tout douceur, savait faire preuve d'autorité. C'est ainsi qu'il dénonça à l'Assemblée générale du clergé de 1695 un certain frère Corneille, prieur du couvent des Augustins qui avait fait prêcher dans son église un de ses religieux, malgré la défense d'un vicaire général de l'évêque. Mascaron exigea qu'il lui fit des excuses. Le prieur refusa. Il n'hésita pas à l'interdire, lui et tous ses religieux, et dans un chapitre de l'ordre tenu à Bordeaux, le prieur fut condamné à demander solennellement pardon à l'évêque. L'Assemblée du clergé approuva Mascaron et le président le loua « de la fermeté avec laquelle il avait soutenu dans ce rencontre les droits de l'épiscopat et les règles de la discipline ».

Le siècle déclinait, et Mascaron avec lui. Il avait dépassé la soixantaine. Toujours exact à remplir ses devoirs d'évêque, il savait aussi donner une partie de son temps à l'étude et à ses amis. Il entretint un commerce épistolaire avec le grand érudit Etienne Baluze, qu'il avait dû connaître à Tulle, sa ville natale. Il lui envoyait des notes pour son histoire de Tulle, des notes sur sa famille, sur son père, l'avocat d'Aix, sur lui-même. En retour, Baluze lui procurait des livres, car Mascaron, sans se piquer d'érudition, avait une grande curiosité d'esprit. Ainsi, ayant été pris d'une forte envie d'apprendre l'hébreu, il décida de profiter de la présence à Agen d'un jésuite qui connaissait cette langue pour s'y initier. « J'ai besoin pour cela de quelques livres », écrivait-il à Baluze, mais, en post-scriptum, il lui demandait le secret : « Je vous prie de ne point parler du dessein que j'ai d'apprendre l'hébreu. Le monde est si extravagant qu'il trouve à redire à toutes choses. » Il veut une grammaire hébraïque et il est impatient de la recevoir. Baluze lui envoie la grande Bible en hébreu d'Arrias Montanus, mais elle ne lui conviendra que

« pour la chambre », de même que celle de Robert Estienne. Ce qu'il lui faut, c'est « Strada in-12 », qui peut être porté à la promenade ou dans la poche. Mascaron n'est pas un pédant lourdaud. Il lui arrive même de rappeler à Baluze un souvenir de ses lectures qui manque absolument de gravité : « J'ai lu quelque part que la Faculté de théologie, qui n'aimait pas Mgr l'évêque de Mâcon, fit beaucoup de bruit parce que, dans sa seconde harangue, il sembla assuré que le feu roi François (I<sup>er</sup>) n'avait plus besoin de prières et qu'il n'était plus en purgatoire. Un des suppôts de la Faculté en parla à un maître d'hôtel du roi, homme d'esprit, qui répondit au docteur : M. de Mâcon a raison ; le feu roi était d'une humeur si inquiète et il restait si peu en place que je crois qu'il n'aura fait que boire un coup en purgatoire et passer outre. Toute la chose se tourna en risée. » On voit que Mascaron savait, à l'occasion, trousser l'anecdote. J'ai déjà dit son amitié avec Mlle de Scudéry. Ils s'admiraient mutuellement. Il lui écrivait d'Agen, le 6 janvier 1681 : « Il n'y a point de si belle morale que celle que vous prêchez et, étant détachée, comme elle est, des aventures amoureuses qui pourraient éveiller les passions, elle doit être entre les mains de tous les jeunes gens. La cour ne serait remplie que d'honnêtes gens si on la prenait pour règle, et je vous assure, Mademoiselle, que ce devrait être le bréviaire de tous ceux qui doivent vivre dans le grand monde. » Et Mlle de Scudéry écrivait, de son côté, le 6 novembre 1694, à l'abbé Boisot : « M. l'évêque d'Agen, autrefois le Père Mascaron, qui est de mes amis depuis plus de quarante ans, prêcha le jour de la Toussaint à Versailles et charma le roi et même les courtisans. Je m'y étais attendue, car c'est le plus éloquent homme du royaume et qui prêche le plus solidement. Je vous envoie un madrigal que M. Bosquillon a fait sur ce sermon-là. J'ai fait aussi un impromptu, mais on n'y entend rien si on n'a pas vu une grande épître que M. de Bétoulaud a faite à la louange de cet excellent prélat qui, dans la disette, nourrissait les pauvres jusqu'à s'incommoder. »

On imagine volontiers Mascaron, lorsque l'âge ne lui permit plus de se rendre à la cour pour y tenir sa charge de

prédicateur du roi, se plaisant au milieu de ses livres et écrivant à ses amis de Paris ou de province. M. le chanoine Durengues a publié cinq lettres ou billets qui sont de ses dernières années. Ils sont charmants de bonne grâce et d'esprit souriant. Voici une lettre de jour de l'an adressée au premier président du Parlement de Bordeaux, Le Comte de La Tresne : « A Agen, le 24 décembre (1702). Il est permis, Monsieur, aux anciens serviteurs et aux anciens amis d'user de redites et je ne crains point de vous dire tout naturellement que je vous souhaite du meilleur de mon cœur une très bonne et très heureuse année. Cela explique si bien ce que l'on veut dire, Monsieur, que c'est dommage de broder un si beau fond et de vouloir faire parler l'esprit lorsque le cœur s'exprime si bien. Je souhaite donc que vos grandes occupations n'altèrent point votre santé et que vous commencerez par faire justice en vous conservant... Personne n'y prend un intérêt plus vif et plus tendre que moi. Ma santé est entière, grâce au Seigneur. Je n'ai point été incommodé d'un sermon d'une heure que je fis le jour de Noël avec le feu de trente ans. Cependant, Monsieur, j'en ai soixante-neuf tout prêts à être accomplis. Et quand on en est là, quelque bonne santé qu'on possède, *tempus resolutionis instat*. Dieu me fasse la grâce de trouver une couronne au bout de la carrière ! Jusques à ce terme, Monsieur, je serai avec un respect et un attachement infini votre très humble et très obéissant serviteur, JULES. E. C. d'Agen. Vous voudrez bien, Monsieur, que j'assure Madame la première présidente que j'ai pour elle un respect infini. »

On conte qu'à Monbran, la résidence des évêques d'Agen et son séjour préféré à la fin de sa vie, Mascaron avait pour voisine une vieille femme, célèbre dans toute la contrée pour l'originalité de son esprit et la solidité de son jugement. On l'appelait la *Madone del Papet*. Mascaron l'avait rencontrée dans quelques promenades. Il alla la voir, revint étonné de la fermeté de son esprit et de la finesse de cette bonne femme et il se délassait parfois dans sa conversation de ses travaux : « Soyez certain, disait-il, qu'avec son catéchisme et son almanach cette femme mènerait bien loin et battrait toutes vos

universités et vos académies ». Mascaron, s'il eût connu Mme Guyon, lui eût préféré la *Madone del Papet*.

En dehors de cette anecdote, j'ai surtout cité des documents. Relisons, pour finir, le testament de Mascaron. Il est daté du 30 octobre 1703 et l'évêque mourut le 16 novembre suivant à Agen, après avoir fait ses adieux à Monbrant, où il était tombé malade : « Je, Jules, évêque très indigne d'Agen, fais mon testament en la meilleure manière que je puis... J'accepte avec une soumission sincère et un esprit de pénitence la mort que j'ai si bien méritée par mes péchés quand elle ne serait pas d'ailleurs une loi générale pour tous les hommes. La moins honorable place sera celle qui conviendra le mieux à un aussi grand pécheur que moi. Je veux que mes obsèques soient simples et sans faste et je défends expressément de faire aucune oraison funèbre : on ne doit parler de moi dans l'église que pour demander à Dieu qu'il me fasse miséricorde. » Après avoir légué à chacun de ses laquais 250 livres « pour apprendre un métier », il déclare « qu'il n'a pas fait de grandes réserves d'argent et que l'on ne doit pas être surpris s'il ne s'en trouve pas beaucoup dans ses cassettes. Par la grâce de mon Dieu, je n'ai jamais eu l'inclination de thésauriser. Je déclare que j'ai donné et délaissé depuis longtemps à mes parents le peu de bien que j'ai pu avoir de ma famille et qu'ils ne doivent rien prétendre à ceux qui me restent et proviennent des revenus de mon évêché. Je reconnais que ces revenus sont le patrimoine des pauvres et je me crois si bien obligé en conscience de les leur donner que je regarde la disposition que j'en fais en leur faveur plutôt comme une restitution d'un bien qui leur est destiné par les lois divines et ecclésiastiques que comme une véritable libéralité. C'est pourquoi j'institue les pauvres mes héritiers universels. Je supplie Messieurs mes exécuteurs testamentaires, par les entrailles de Jésus-Christ, d'agir de concert pour le plus grand bien des pauvres.. »

Ce testament est la dernière page qu'ait écrite Mascaron. Jeune, il avait aimé la gloire, le monde, les plaisirs de l'esprit et de la société. Toutes ces fumées se sont dissipées. Il est mort à toute pensée de vanité. Il a dû sa réputation à ses

oraisons funèbres : il refuse « expressément » toute oraison funèbre. Comme Bossuet, il estime que c'est là un genre faux, où il est impossible de dire toute la vérité. A son lit de mort, il n'est plus que l'évêque d'Agen et le père des pauvres. Cette bonne grâce souriante qui faisait son charme s'est transformée en une gravité sereine. Je n'ai rien dit de Mascaron orateur. Je crois bien que je viens de rappeler ce qu'il a écrit de plus éloquent.





